



## RÈGLEMENT POUR L'INSCRIPTION DES FILMS DE LA SECTION DÉCOUVERTE

---

### 1. INSCRIPTION SECTION DÉCOUVERTE

---

#### Dates de la 6<sup>ème</sup> édition du FFFH

La 6<sup>ème</sup> édition du FFFH aura lieu du 15 au 19 septembre 2010 à Bienne, Suisse.

#### Formulaire d'inscription

Afin de faire partie du programme de la Section Découverte du FFFH, le formulaire d'inscription doit être dûment rempli/signé. L'inscription et la participation entraînent l'acceptation du règlement.

#### Délai d'inscription : 1<sup>er</sup> juillet 2010

Il n'y a pas de frais d'inscription. Réception des formulaires et des films en DVD sur format DVD/Pal au plus tard.

#### Prix / Jury / 2010

Le court-métrage lauréat sera récompensé avec un prix de CHF 3'000.00 en cash remis par le Jury lors de la séance du samedi 18 septembre 2010.

#### Formats de projection acceptés

- Longs métrages fiction et animation 35 mm
- Longs métrages documentaires 35 mm
- Longs métrages fiction, documentaire, animation DVD/Pal (REX 2)
- Courts métrages fiction et animation 35 mm
- Courts métrages fiction et animation DVD/Pal

#### Objectifs de la Section Découverte

Proposer une plateforme de présentation : Présenter au public des films (encore) inédits en Suisse suivi d'un débat et réceptionner les impressions d'un public bilingue. Encourager les productions ou réalisations de courts-métrages à travers l'attribution d'un Prix. Susciter l'intérêt des professionnels suisses pour une plus large diffusion. Réunir les talents pour de nouveaux contacts. Selon les possibilités, créer le débat autour de la production/coproduction.

### 2. LE PROGRAMME

---

**Le programme longs métrages :** Le FFFH présente au total 30 films longs métrages français/francophones (fiction, documentaire, animation), sous-titrés pour la plupart en allemand. Ces films sont répartis en 2 catégories : La sélection du FFFH (films distribués en Suisse) et la Section Découverte (films non distribués en Suisse). Les films en coproduction franco-suisses profitent du label « Clin d'œil au cinéma suisse ». La grande majorité des films présentés sont des avant-premières (mondiales, internationales, suisses ou suisse alémaniques). Certains films sont accompagnés des talents et proposent un podium après la projection.

Selon l'importance de la programmation du film et de l'équipe faisant le déplacement à Bienne, le sous-titrage en allemand est pris en charge par le Festival (pour des projections au REX 1 avec Podiums, la décision appartient au FFFH). Cette exception mise à part, le sous-titrage fait partie du cahier des charges de la production. Le fait qu'un film proposé ne soit pas sous-titré ne l'exclut pas. Les films sous-titrés en allemand ont la possibilité de profiter d'une projection dans une salle d'une capacité plus importante, le public germanophone étant pris en considération.

**Le programme courts métrages :** Le FFFH propose une à deux séances spéciales au profit des courts métrages. Sont considérés comme courts métrages les films d'une durée de moins de 23 minutes. Un mélange de films suisses et français/francophones y sont présentés. Idéalement, ces films sont sous-titrés en allemand ou en anglais ; ils sont pour certains accompagnés des talents et proposent un débat commun après la projection des Courts, Section Découverte. Le Prix du meilleur court métrage sera attribué le 18 septembre 2010.

**Uniquement les films français/ francophones qui ne sont pas distribués en Suisse sont sélectionnés.** Les films sont réalisés entre 2008 et 2010 et proposent idéalement un sous-titrage en allemand ou en anglais.



## 2.1. INVITATION AUX ÉQUIPES DES FILMS AYANT ÉTÉ SÉLECTIONNÉS

---

Le FFFH invite les équipes à se rendre à Bienne à la projection du film. Maximum 3 personnes par longs métrages et 2 personnes pour les courts métrages sont invitées (réalisateur, acteur, producteur) à Bienne pour une période de deux jours. La nuitée ainsi que les billets d'avion (classe économique) ou de train (2<sup>ème</sup> classe) aller-retour jusqu'à Bienne sont pris en charge. Le Festival se réserve le droit d'imposer certains trajets. **9 talents issus de la Section Découverte ont fait le déplacement de Bienne en 2009, en provenance de Marseille, Rennes, Paris, Lyon, Lausanne et Genève. L'accueil du FFFH et les formats de projection ont été notamment très appréciés.**

## 3. LE PRIX DÉCOUVERTE AU PROFIT DES COURTS MÉTRAGES

---

Le jury est composé de 4 membres accompagnés d'un Président de Jury. Ces 5 membres, choisis et invités par le FFFH, visionneront les courts-métrages avant la projection officielle de la Journée Blanche du samedi 18 septembre 2010. Le verdict sera connu lors de cette projection officielle et le prix de CHF 3'000.00 Cash sera remis au réalisateur et/ou producteur présent à Bienne. Si un membre du Jury devait avoir un film en compétition, ce film serait retiré. **Lauréat Court-métrage français/francophone : CHF 3'000 Cash (société de production).**

## 4. LA CONFIRMATION / SÉLECTION

---

Le FFFH vous informera le 15 août 2010 de la sélection ou non de votre film. Si celui-ci est retenu, une Fiche de sélection, à compléter avec soin, vous sera alors transmise. Merci de noter que les décisions de la Direction artistique ne seront pas motivées. La réception du formulaire d'inscription dûment signé confirme que la société productrice a pris note du règlement du FFFH. Le dépositaire se déclare dès lors d'accord d'accepter toutes les conditions du règlement, également au nom d'une tierce personne. **Aucun film ne pourra être retiré par son (ses) producteur(s) après signature de la Fiche de sélection.**

## 5. DROITS, TRANSPORT ET ASSURANCES

---

### Les droits

Lorsqu'un film est remis au FFFH, l'ensemble des droits sur le film appartient au FFFH (inclus les droits à une tierce personne) pendant la durée du Festival. Ainsi, la société qui remet son film permet au FFFH de projeter son film une ou plusieurs fois dans le cadre du Festival et à l'utiliser à des fins promotionnelles.

### Les frais de transport

Les frais de transport des copies de film pour le FFFH ainsi que le matériel promotionnel sont à la charge de la société productrice. Le matériel de promotion ainsi que les DVD/Pal ne seront pas renvoyés. Le FFFH prend à sa charge l'envoi du retour des copies des films, sans pour autant prendre en charge les frais de douane et de TVA qui sont remboursables à la société de production selon le système FEDEX.

### Les modalités de transport

Toutes les copies de film doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Association du FFFH, Rue Sessler 7, CH-2502 Bienne, Suisse.

Les DVD doivent être expédiés avec la mention suivante sur l'enveloppe : « *Sans valeur marchande, pour usage culturel uniquement* ».

### Assurances

Les frais d'assurance pour le transport du film et du matériel de promotion sont à la charge de la société de production. Les films projetés au Festival sont assurés par le FFFH pendant la durée spécifique du Festival. En cas de problème durant le Festival, la responsabilité du FFFH se limite à rembourser les coûts d'une nouvelle copie, même si il s'agit à la base d'un original.

## 6. CONTACT

---

Association du FFFH

Rue Sessler 7

CH-2502 Bienne

[www.fffh.ch](http://www.fffh.ch)

Tel. ++41-32-322 08 22

Fax ++41-32-322 08 46

Mail [info@fffh.ch](mailto:info@fffh.ch)